



Le Pacs, une question d'âge

En 2016, en Nouvelle-Aquitaine, 7 % des personnes vivant en couple déclarent avoir conclu un Pacte civil de solidarité (Pacs). Les couples mariés restent largement majoritaires (72 %) et l'union libre répandue (21 %). Le Pacs est surtout choisi par les 25-34 ans, les cadres, les diplômés du supérieur et les couples vivant avec un enfant. C'est en Gironde et dans la Vienne que cette forme d'union civile du droit français est la plus fréquente dans la région.

Jean-Pierre Ferret, Insee

En 2016, en Nouvelle-Aquitaine, 2,8 millions de personnes déclarent vivre en couple et cohabiter (*définition*). Parmi elles, 72 % sont mariées, 7 % sont pacsées et 21 % vivent en union libre. Cette répartition reste proche de celle de la France, même si la région compte un peu moins de couples mariés.

La Nouvelle-Aquitaine se place au 4^e rang des régions françaises pour la part des couples pacsés, derrière trois autres régions de l'ouest : Bretagne, Pays de la Loire et Occitanie. Créé fin 1999, le nombre de Pacs augmente régulièrement et, en 2016, environ 4 Pacs sont conclus pour 5 mariages célébrés en France.

Entre 23 et 27 ans, davantage de personnes pacsées que mariées

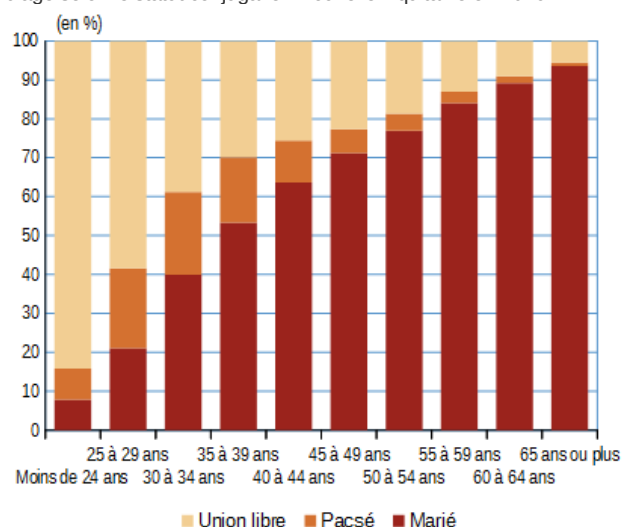
En Nouvelle-Aquitaine, comme dans le reste de la France, le statut conjugal est surtout une question d'âge. Avant 30 ans, l'union libre est prépondérante et concerne même 84 % des moins de 25 ans se déclarant en couple (*figure 1*). Toutefois pour officialiser leur union, les jeunes optent plutôt pour un Pacs ; ainsi, entre 23 et 27 ans, les jeunes pacsés sont même plus nombreux que les mariés.

Entre 25 et 34 ans, 21 % des personnes en couple sont pacsées, reflet d'une période où elles commencent à contractualiser leur union, la naissance d'un enfant pouvant les inciter à l'officialiser. Cette part est d'ailleurs la plus élevée à l'âge de 28 ans (23,3 %).

À partir de 35 ans, le mariage devient majoritaire et il est prépondérant après 60 ans (92 % des personnes en couple). Pour les générations les plus âgées, la prépondérance du mariage s'explique par la norme sociale que ce statut conjugal représente et par le fait que le Pacs n'existe que depuis 1999.

1 L'union libre pour les jeunes, le mariage pour les plus âgés

Répartition des personnes vivant en couple et cohabitant par tranche d'âge selon le statut conjugal en Nouvelle-Aquitaine en 2016



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2016

Les diplômés du supérieur plus adeptes du Pacs

Plus les personnes sont diplômées, plus le choix du Pacs est fréquent tous âges confondus. Ainsi, plus de 13 % des diplômés du supérieur et 8,5 % des titulaires du baccalauréat sont pacsés, alors qu'ils ne sont que 3,8 % à faire ce choix parmi ceux ayant un diplôme inférieur au bac, et 2,3 % parmi les non diplômés. Ce constat n'est pas uniquement dû à un effet générationnel qui refléterait le fait que les plus âgés sont à la fois moins diplômés et plus souvent mariés. En effet, au sein des moins de 30 ans, le choix du Pacs reste moins répandu pour les non diplômés (4,7 % contre 22,8 % pour les diplômés du supérieur).

Ces disparités traversent aussi les catégories socioprofessionnelles. Les cadres et professions intermédiaires, par exemple, sont plus souvent pacsés (environ 11 % des unions) alors que les agriculteurs sont davantage mariés (86 % des unions et seulement 2 % de Pacs). On le constate aussi chez les moins de 30 ans. En outre, dans ces jeunes générations, les inactifs et les étudiants sont les moins pacsés : si les étudiants préfèrent largement l'union libre (83 %), beaucoup d'inactifs sont déjà mariés (35 % contre une moyenne de 17 % pour cette tranche d'âge).

La part de personnes pacsées est plus importante pour celles vivant avec un seul enfant (16 %) que pour celles vivant avec plus de trois enfants (4 %). La naissance d'un enfant constitue un motif important de formalisation de l'union, mais les couples choisissent davantage le mariage lorsque la famille s'agrandit encore (49 % des couples avec un enfant sont mariés, contre près de 73 % avec trois enfants).

Pacs en Gironde, union libre en Creuse et mariage en Lot-et-Garonne

En Nouvelle-Aquitaine, l'union préférentielle des couples est sensiblement différente selon le département (*figure 2*). Le mariage est davantage implanté en Dordogne et en Lot-et-Garonne, départements où la population âgée est surreprésentée. En Gironde, la part de couples mariés est en revanche l'une des plus faibles de France, au profit de l'union libre et du Pacs. Après les départements d'outremer, ceux de Corse et la Seine-Saint-Denis, la Creuse est le huitième département de France où le Pacs est le moins représenté (4,3 %). Les Creusois lui préfèrent l'union libre (23,7 %), davantage que dans les autres départements de la région, au contraire des Deux-Sèvres où l'union libre est peu répandue (18,8 %). Les spécificités géographiques s'expliquent en partie par les caractéristiques sociodémographiques de ses résidents. Cependant, « toutes choses égales par ailleurs » (*méthodologie*), c'est-à-dire en gommant les effets évoqués précédemment (âge, niveau d'études, groupe social, etc.), la Gironde et la Vienne sont les départements où les couples sont le plus souvent pacsés, à l'inverse de la Creuse et de la Dordogne.

Méthodologie

La régression logistique permet d'identifier les variables les plus influentes sur le type d'union choisi et mesure l'effet spécifique de chaque variable, en fixant les modalités des autres variables. On obtient ainsi l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » en gommant les différences structurelles d'âge, de niveau d'études, de groupe social, du nombre d'enfants mineurs, du statut d'occupation du logement ainsi que la distinction immigré ou non immigré.

Le Pacs est la forme d'union choisie par 11 % des couples bordelais. À ce titre, parmi les villes françaises de plus de 100 000 habitants, Bordeaux est la 5^e commune française pour la plus forte part de Pacs. La capitale régionale concentre en effet une forte population jeune et diplômée, Limoges, en revanche, est juste au-dessus de la moyenne néo-aquitaine (7,4 % contre 7,2 %).

2 En région, une répartition des unions proche de celle de la France

Répartition des personnes vivant en couple et cohabitant selon le statut conjugal par département de la Nouvelle-Aquitaine en 2016

Département	Marié (en %)	Pacsé (en %)	Union libre (en %)
Lot-et-Garonne	74,7	5,4	19,9
Dordogne	74,2	4,7	21,1
Deux-Sèvres	73,4	7,9	18,8
Landes	73,3	7,6	19,1
Haute-Vienne	73,0	6,8	20,2
Charente	72,6	5,9	21,4
Corrèze	72,6	6,4	21,0
Charente-Maritime	72,3	7,1	20,6
Creuse	71,9	4,3	23,7
Pyrénées-Atlantiques	71,5	7,5	21,0
Vienne	70,9	8,2	20,9
Gironde	68,4	8,4	23,2
Nouvelle-Aquitaine	71,6	7,2	21,2
France	72,4	7,0	20,6

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2016

Source

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2016, qui inclut une question sur la vie de couple « Vivez-vous en couple » avec deux réponses possibles (oui, non) et une question sur la situation conjugale, avec six réponses possibles : marié(e), pacsé(e), en concubinage ou union libre, veuf(ve), divorcé(e), célibataire. Cette question remplace depuis l'EAR de 2015 la question sur l'état matrimonial légal (marié(e), veuf(ve), divorcé(e), célibataire), pour prendre en compte d'autres formes d'unions que le mariage.

Définition

Un **couple cohabitant** est constitué de deux personnes en couple qui résident dans le même logement.

Insee Nouvelle-Aquitaine

5, rue Sainte-Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :

Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :

Anne Maurellet

ISSN : 2492-6957

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Robert-Bobée I., « Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires », *Insee Première* n° 1682, janvier 2018
- Buisson G., « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », *Insee Analyses* n° 35, octobre 2017
- Costemalle V., « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », *Insee Références - France, portrait social*, édition 2017

